DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 | PLAN DE PÉRIMÈTRES DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - PARTIE NORD (1/5000)

MODIFICATION

Prescrite le 21 novembre 2012
Projet arrêté par la délibération du 23 janvier 2013 au 23 février 2013
Approuvée par délibération du Conseil municipal du 25 avril 2013
Caractère exécutoire le :

Révision générale approuvée par arrêté du 19/12/2005	Mise à jour approuvée par arrêté du 28/04/2011
Révision simplifiée approuvée par DCM du 19/12/2006	Mise à jour approuvée par arrêté du 17/04/2012
Révision simplifiée approuvée par DCM du 19/12/2006	Mise à jour approuvée par arrêté du 17/04/2012

moissac

Dossier réalisé : SELARL SOUCAPOU Géométres Experts Immeuble « Le Parc » 1 rue des Thermidors 82 000 - MONTAUBAN

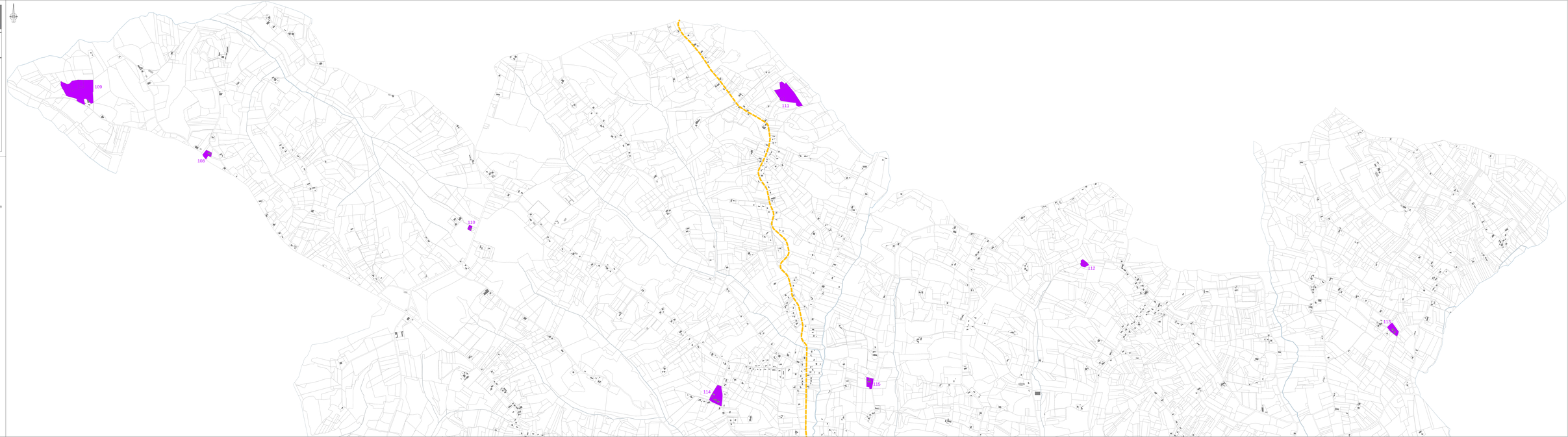

Légende

- Elément remarquable du paysage à protéger (arbres isolés, ensembles végétaux, parcs et jardins)
- Site archéologique
- Recul des constructions en application de l'Article L111-1-4 (75 m)
- Zone de bruit
- Pas de nouveaux accès créés sur les RD 927 et 957

Fond de plan origine DGFIP © Cadastre Droits de l'Etat réservés © 2012